

La crise du Traité FNI dans le contexte global

Col (EMG) Stefan C.P. Hinz

Detaché allemand, Armée de l'Air

GCSP

Dédié à Helmut Schmidt

Résumé

La mise en question durable du Traité FNI, accord révolutionnaire en 1987 visant à une abolition définitive de tous les missiles de moyenne portée des deux côtés, a actuellement encore compliqué les relations entre la Russie et les Etats-Unis. Accusée officiellement depuis l'été 2014 par les Etats-Unis de manquer à ses obligations découlant du Traité, la Russie ne manifeste cependant ni l'intention d'admettre cette violation ni celle de quitter le Traité formellement.

A ce jour, il est encore impossible de prévoir l'issue de cette impasse. De nombreux indices font penser que l'administration Obama traitera ce problème jusqu'à l'expiration de son mandat « businesslike », c'est-à-dire en priorité à l'échelon des experts, et ne cédera en aucun cas à une certaine pression politique interne visant à ce que les Etats-Unis dénoncent eux-mêmes en premier le Traité FNI.

A côté de bonnes raisons politiques, il existe aussi des raisons militaires pertinentes de considérer cette approche comme la bonne, surtout du point de

vue européen : d'une part, la violation du Traité ne concerne très vraisemblablement pas de nouveaux missiles de croisière à lanceur terrestre déjà en dotation en Russie ; d'autre part, la Russie est de toute façon en train d'ajouter à son dispositif stratégique un missile balistique (le RS-26 Rubezh) qui pourrait, comme l'ancien SS-20, atteindre en quelques minutes tout point dans l'Europe otanienne. D'après l'interprétation en vigueur, ce nouveau missile est conforme au Traité.

La situation actuelle montre donc, malgré tous les mérites du Traité FNI qu'il ne faut pourtant pas surestimer, nettement les limites du champ d'application de cet accord. Nonobstant la menace et l'exécution de contre-mesures surtout défensives en réaction à la violation du Traité par la Russie, c'est justement l'Europe qui devrait avoir intérêt à sauver ce Traité. Son abrogation ne laisse entrevoir aucun gain de sécurité. Les Européens devraient donc participer d'une manière plus active au débat public sur l'avenir du Traité FNI en défendant fermement surtout les intérêts européens dans l'objectif de maintenir le Traité.

Le climat politique général qui règnera dans l'avenir prévisible entre la Russie et l'Ouest, en général, ainsi que le poids stratégique et opérationnel toujours croissant des armes nucléaires, en particulier, constituent déjà un défi assez important. Le fait que le contrôle des armements nucléaires stratégiques (New START) est en bonne voie permet dans ce contexte un optimisme prudent.

Le nombre croissant de forces de défense antimissile états-uniennes et alliées stationnées dans beaucoup de régions du monde en réaction aux nouveaux risques et menaces rend la situation stratégique encore plus compliquée. La Chine, tout à fait concernée par ces plans, et, en ordre cascasant, l'Inde et d'autres Etats, sont les facteurs d'une équation de stabilité stratégique qu'il faut de plus en plus prendre en compte dans un monde multipolaire. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts pour maintenir la stabilité globale sur une base de confiance et de transparence.

Sommaire

- 1 Introduction**

- 2 Les évolutions significatives des dernières décennies**
 - a) La conclusion révolutionnaire du Traité FNI en 1987**
 - b) Une multilatéralisation ou même une globalisation du Traité FNI ?**
 - c) La défense antimissile (Missile Defense) en tant que vis de réglage stratégique**
 - d) Les mesures prises contre la défense antimissile**

- 3 Les prises de position russes**
 - a) Les annonces et les projets**
 - b) La réalisation des annonces – la violation du Traité par la Russie**
 - c) Les contre-accusations de la Russie**
 - d) L'arrondissement du potentiel de missiles – une infraction au Traité ou non ?**

- 4 Conclusion et perspectives**

La crise du Traité FNI dans le contexte global

1) Introduction

Est-ce que l'OTAN va prendre la décision d'installer de nouveaux missiles ? Est-ce que nous allons voir la réédition d'une course aux armements nucléaires et autres dans le domaine des missiles de moyenne portée¹ se concentrant de nouveau sur l'Europe ? Est-ce que le contrôle des armements va perdre, avec le Traité FNI (Traité portant sur les forces nucléaires à portée intermédiaire), un élément tout à fait essentiel ? Si c'est le cas – quelles en sont les causes profondes ? Si ce n'est pas le cas – quelle sera la suite ?

De telles questions se posent depuis que les Etats-Unis ont constaté officiellement à la mi-2014 que la Fédération de Russie viole le Traité FNI de 1987². Il est vrai que certaines discussions sont menées sur les réactions et les contre-mesures (parfois rigoureuses) de l'Ouest, mais ces discussions sont soit fortement marquées par les Etats-Unis soit réservées à des organes qui se réunissent à huis clos tels que le Groupe des plans nucléaires de l'OTAN (NPG³). On peut au moins retenir que jusqu'ici, ce sujet n'a pas encore été abordé devant un large public. D'une part, c'est compréhensible parce que le Traité FNI ne connaît que deux parties et qu'il s'agit d'un sujet sensible. D'autre part, ce constat n'est pas vraiment satisfaisant du point de vue de la population européenne parce

¹Conformément au Traité FNI, ce terme désigne les missiles ayant une portée comprise entre 500 et 5 500 km ; le Traité interdit aux Etats-Unis et à la Russie (successeur juridique de l'URSS) la possession, la production et les essais en vol de missiles balistiques à lanceur terrestre (Ground Launched Ballistic Missiles, GLBM) et de missiles de croisière à lanceur terrestre (Ground Launched Cruise Missile, GLCM) d'une telle portée ainsi que la possession et/ou la production de lanceurs pour de telles armes. Cette interdiction ne distingue pas entre les missiles potentiellement conventionnels et non conventionnels (ce terme regroupe les missiles à charge nucléaire, radiologique, biologique, chimique [NRBC] ; voir aussi le paragraphe 1b).

²Voir le rapport annuel du ministère des Affaires étrangères américain concernant l'« Adherence to and Compliance with Arms Control, Nonproliferation, and Disarmament Agreements and Commitments », juillet 2014, pages 8 à 10, <http://www.state.gov/documents/organization/230108.pdf> (accès du 28 août 2015), appelé brièvement « rapport de conformité » dans ce qui suit.

³Ce groupe s'est réuni le 5 février 2015, et, fait remarquable, a rassemblé pour la première fois depuis longtemps les ministres de la défense ; cf. O. Meier, Die Krise des INF-Vertrages, SWP-Aktuell n° 11, Berlin 2015, page 3

que les nouveaux systèmes de moyenne portée russes (éventuels) visent l'Europe et non les Etats-Unis. Tout comme dans les années 1970 et 1980.

Ce mémoire dresse un inventaire dans le contexte global. Dans ce cadre, il est en tout cas utile et judicieux de suivre l'évolution pendant des périodes assez longues. Les questions liées au Traité FNI forment un dossier de politique de sécurité classique et complexe. Il faudra démontrer que ce dossier est marqué par des paramètres stratégiques fondamentaux dont la plupart n'a pas changé. C'est dans cette perspective que ce mémoire veut contribuer à ce que l'Ouest poursuive une ligne plutôt calme et non alarmiste.

Partant du Traité FNI, y inclus les faits qui ont mené à sa conclusion, il s'agit dans ce qui suit d'examiner les évolutions déterminantes sur les plans de la politique de sécurité et de la politique militaire des dernières décennies. Les projets des Etats-Unis et de leurs alliés visant à créer une capacité de défense contre les missiles (terme actuel : « Missile Defense ») et touchant des parties toujours plus importantes du monde sont identifiés comme étant un facteur qui ont changé les règles du jeu d'une manière essentielle.

Sur la base d'une présentation de l'état actuel de la discussion sur la/les violation(s) du Traité par la Russie, ce texte va donner un pronostic sur l'évolution ultérieure du Traité FNI. La dernière partie traitera surtout le climat politique général entre la Russie et l'Ouest, qui restera tendu dans l'avenir prévisible, et le futur rôle de la Chine, aspect qui sera toutefois abordé seulement de manière sommaire pour ne pas dépasser le cadre de ce texte.

2) Les évolutions significatives des dernières décennies

a) La conclusion révolutionnaire du Traité FNI en 1987

La signature du Traité FNI, qui était censé s'inscrire dans la durée, le 8 décembre 1987 (entrée en vigueur le 1^{er} juin 1988) par le président Ronald Reagan et le secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev a mis le point final à un aspect de la guerre froide énormément dynamique, à forte charge émotionnelle et, au moins du point de vue de l'Europe (centrale), loin d'être sans danger.

Le Traité FNI a contribué d'une manière que l'on ne doit pas surestimer à mettre fin à cette guerre seulement peu de temps après. Tout d'abord, il s'agissait d'un impact sur l'atmosphère ; puis l'effet du Traité est rapidement devenu bien concret grâce à l'élimination sans compromis de classes complètes de missiles nucléaires des deux côtés en l'espace de seulement quelques années. Si les deux superpuissances avaient déjà commencé plus tôt un processus de contrôle des armements nucléaires stratégiques plus ou moins intensif, les accords conclus pour atteindre cet objectif (Strategic Arms Limitation Talks, SALT) n'arrivaient pas vraiment à limiter la course aux armements nucléaires. Les accords SALT I de 1972 ont abouti à un gel provisoire des armes à lanceur terrestre ou naval (uniquement) et, comme « prise accessoire », au Traité ABM qu'il faudra encore regarder de plus près. L'accord SALT II de 1979 doit plutôt être considéré comme permissif et allant dans le sens des partisans de l'armement étant donné qu'il a codifié l'augmentation du potentiel fourni par les ogives moyennant des têtes multiples⁴. Surtout en raison de l'invasion soviétique en Afghanistan fin 1979, l'accord SALT II n'est jamais entré en vigueur ; néanmoins, les deux parties l'ont globalement respecté dans les années qui ont suivi jusqu'à son expiration en 1985. Les discussions et les accords ultérieurs, appelés au début « SALT III », sont connus sous le titre « Strategic Arms Limitation Treaty » (START) qui sonne déjà plus contraignant.

Pour le sujet de ce texte, il est important de savoir que les missiles de moyenne portée à lanceur terrestre en dessous de la classe des missiles intercontinentaux n'étaient pas traités dans les accords SALT ou START. Il semblait alors logique de combler cette lacune dans le cadre du processus de contrôle des armements.

⁴Cf. M. Krepon, Cooperative Threat Reduction, Missile Defense, and the Nuclear Future, New York / Houndmills 2003, pages 166 et suivante

Mais d'abord, le missile de moyenne portée SS-20 Saber (en russe : RSD-10 Pioner), dont le nombre déployé par l'Union soviétique était en constante augmentation depuis le milieu des années 1970, a déclenché une crise grave entre les blocs. C'était surtout le chancelier fédéral allemand Helmut Schmidt qui, contre maintes réticences dans le monde occidental (sic), a insisté pour inscrire les SS-20 à l'agenda stratégique de l'OTAN⁵. Equipé de trois ogives nucléaires, un missile SS-20 pouvait par exemple menacer trois grandes villes allemandes voisines, telles que Dortmund, Düsseldorf et Cologne, à la fois. En général, le SS-20, comparé aux systèmes prédécesseurs SS-4 et SS-5, apportait une amélioration sur les plans de la portée (env. 4 000 km), de la précision, de la mobilité et du pouvoir de destruction. Il pouvait, depuis ses différents sites de lancement, atteindre n'importe quel point de l'Europe otanienne de l'époque dans un délai de seulement quelques minutes.

Afin d'éviter les chantages militaires dus à cette nouvelle arme (de première frappe) forte et de disposer, en revanche, d'une menace comparable contre Moscou et d'autres grandes villes russes, et aussi afin d'empêcher un découplage entre les Etats-Unis et la sécurité des alliés dans son ensemble, l'OTAN a pris le 12 décembre 1979 la décision dite double (Dual-Track Decision) en ayant recours à une forme de compromis qui avait déjà fait ses preuves. Elle a lié la décision en faveur du stationnement de missiles balistiques et de croisière de l'OTAN en Europe centrale et occidentale en réaction au stationnement des missiles soviétiques à une offre de négociation sur le contrôle des armements. Si les négociations ne devaient pas aboutir à un résultat avant 1983, on stationnerait, jusqu'à l'horizon de planification de 1986, quelques centaines de Pershing II et de BGM-109 Tomahawk ayant chacun une ogive nucléaire.

Les huit années qui ont suivi jusqu'à la solution du problème par la conclusion d'un accord introduisant l'« option double zéro », que les Etats-Unis n'ont proposé qu'en 1981 au cours des négociations⁶, étaient marquées à l'Ouest par une

⁵C'est l'un des sujets qui ont occupé M. Schmidt, aujourd'hui âgé de 96 ans, pendant toute sa vie, cf. « Pflicht und Gelassenheit » in : Die Zeit (DZ) du 26 février 2015, page 6, bonnes feuilles de son livre paru récemment « Was ich noch sagen wollte », Munich 2015, cf. aussi id. « The 1977 Alastair Buchan Memorial Lecture », Survival (IISS London), vol. 20, n° 1, janvier-février 1978, pages 2 à 10

⁶« Double » parce que ce n'étaient pas exclusivement les M/IRBM (Medium Range Ballistic Missiles, d'une portée comprise entre 1 000 et 3 000 km, et Intermediate Range Ballistic Missiles, d'une portée allant de 3 000

grande inquiétude. Les protestations publiques s'y manifestaient dans une mesure inconnue auparavant. Les partisans d'une position ferme vis-à-vis de l'Union soviétique et les adversaires de nouvelles armes nucléaires américaines en Europe s'affrontaient le plus souvent d'une manière irréconciliable. La zone de concentration du stationnement et donc aussi celle de l'excitation (que M. Schmidt qualifiait cependant de « psychose d'angoisse » ou de « proche de l'hystérie »⁷) était la République fédérale d'Allemagne, dont le territoire devait servir à stationner des missiles balistiques et de croisière avec leurs ogives respectives⁸.

Au cours du déploiement des euromissiles, les parlements occidentaux ne réussissaient plus à mobiliser l'ensemble des grands partis établis en faveur de la politique de l'OTAN. La victime la plus éminente de cette double décision était le chancelier Schmidt, qui devait démissionner à la fin de l'été 1982. Comme l'Union soviétique ne cédait pas et continuait à stationner des missiles SS-20, l'OTAN réalisait dans une large mesure le plan de l'implantation des euromissiles.

A la fin du réarmement mutuel, on comptait 1 846 missiles soviétiques (dont 654 SS-20) et 846 missiles occidentaux, qui étaient ensuite retirés dans le cadre de l'application du Traité FNI jusqu'au 28 mai 1991 et détruits complètement jusqu'à fin 2002. Il s'agissait là d'une opération unique à laquelle peu de gens s'attendaient encore quelques années plus tôt. Le couple disparate que formaient Reagan et Gorbatchev avait réussi à briser l'élan de la course aux armements nucléaires stratégiques⁹.

Le Traité START I a pu être ratifié déjà le 31 juillet 1991 et permettait, après la fin de la guerre froide, une réduction vraiment significative des capacités nucléaires stratégiques (entrée en vigueur le 5 décembre 1994 et expiration fin 2009). Au cours de ce processus de désarmement, il était également possible d'assurer qu'après la dislocation de l'Union soviétique il ne restait pas d'armes nucléaires stratégiques ni leurs vecteurs en Biélorussie, au Kazakhstan ou en Ukraine (cette

à 5 500 km) qui devaient être éliminés mais aussi les SRBM (Short Range Ballistic Missiles, d'une portée comprise entre 500 et 1 000 km) ; pour les SRBM russes voir paragraphe 2b)

⁷Op. cit., DZ 2015

⁸Le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas devaient recevoir exclusivement de nouveaux missiles de croisière.

⁹Selon l'heureuse expression de Krepon, 2003, page 167

ancienne république soviétique avait pourtant vu le déploiement d'environ 1 800 ogives nucléaires).

b) Une multilatéralisation ou même une globalisation¹⁰ du Traité FNI ?

Avec le soutien des Etats-Unis dont elle jouissait à cette époque, la Russie a tenté en octobre 2007 auprès des Nations unies d'inviter leurs membres à discuter sur une multilatéralisation du Traité FNI¹¹. Celle-ci devait permettre à tous les Etats qui disposaient des potentiels correspondants d'adhérer à ce Traité.

Quels potentiels étaient visés (et le sont toujours) ?

Très certainement l'artillerie stratégique (Seconde Artillerie) de la République populaire de Chine. Avec ses différentes variantes du type Dong Feng (« Vent de l'est ») en nombre toujours croissant, aujourd'hui surtout le 21A (CSS-5 mod)¹² transportable sur route, la Chine dispose de systèmes de moyenne portée pouvant être équipés d'ogives nucléaires qu'elle peut, grâce à leur souplesse, employer en principe sur différents théâtres contre tous les adversaires possibles. Les systèmes balistiques de plus courte portée Dong Feng 11 (CCS-7), 15 (CSS-6) et, nouvellement, 16 (CSS-11), dont il existerait maintenant quelques centaines au total, sont classifiés dans la littérature comme étant des forces conventionnelles, c'est-à-dire non nucléaires. Il serait également possible de diriger les variantes du Dong Feng à portée plus longue, y compris les missiles intercontinentaux à trois étages, contre Moscou en raccourcissant leur profil de vol¹³.

¹⁰ Cf. R. Huisken, *Globalising the INF Treaty : The best way to inhibit the proliferation of long-range missiles ?*. Canberra 2008, disponible sur le site <http://ips.cap.anu.edu.au/sites/default/files/WP-SDSC-409.pdf> (accès du 2 septembre 2015)

¹¹ « The Russian Federation and the United States call on all interested countries to discuss the possibility of imparting a global character to this important regime through the renunciation of ground-launched ballistic and cruise missiles with ranges between 500 and 5,500 kilometers, leading to the destruction of any such missiles, and the cessation of associated programs. Such a renunciation would serve to strengthen the international nuclear missile nonproliferation effort », Joint U.S.-Russian Statement on the Treaty on the Elimination of Intermediate-Range and Shorter-Range Missiles at the 62nd Session of the UN General Assembly, <http://2001-2009.state.gov/r/pa/prs/ps/2007/oct/94141.htm> (accès du 3 septembre 2015)

¹² Voir G. Evans et al. (éd.), *Nuclear Weapons, The State of Play 2015*, Canberra 2015, page 23

¹³ Les potentiels chinois étaient aussi la raison pour laquelle l'Union soviétique a proposé à un moment donné dans le cadre des négociations sur les FNI en 1986 que les deux parties gardent chacune environ 100 ogives : à stocker sur place pour les Etats-Unis et à déployer en Extrême-Orient pour l'Union soviétique. A la fin, cette option a été abandonnée. Voir A. Woolf, *Russian Compliance with the Intermediate Range Nuclear Forces (INF) Treaty : Background and Issues for Congress*, Washington 2 juin 2015, disponible sur le site <http://www.fas.org/sgp/crs/nuke/R43832.pdf> (accès du 3 juillet 2015)

Dans un contexte eurasiatique plus large, les missiles de moyenne et de longue portée des puissances nucléaires que sont l'Inde (série Agni), le Pakistan (séries Shaheen et Ghauri), la Corée du Nord (séries No Dong et Taepo Dong) et Israël (série Jericho) revêtent la même importance.

Viennent s'ajouter à cela les missiles de moyenne portée de l'Iran (série Shabab) et de l'Arabie Saoudite (Dong Feng 3/CSS-2, éventuellement aussi le système successeur plus moderne CSS-5¹⁴). Les tensions toujours croissantes entre Chiites et Sunnites, en général, et le nouveau positionnement saoudien¹⁵ ostensible, en particulier, modifient de plus en plus le contexte des capacités balistiques de ces deux acteurs.

A ces dernières d'applique ce qui est vrai pour tout potentiel de ce genre : leur emploi (ou déjà la menace réaliste de les employer) peut avoir des effets qui dépassent de loin leur force explosive. Les missiles Scud employés en 1991 par l'Irak contre Israël en témoignent de manière éloquent. Déjà la possibilité que ces missiles auraient pu avoir des têtes non conventionnelles a aggravé ce conflit de manière considérable.

Quelques autres Etats disposent eux aussi de missiles balistiques de courte portée – le régime syrien avec plusieurs types de SCUD d'une portée allant jusqu'à environ 800 km en est un exemple éminent : un risque dont nous savons qu'il a amené l'OTAN en décembre 2012, dans le contexte de la crise syrienne, à déployer des systèmes de défense Patriot dans la partie sud-est de la Turquie qui, à ce jour, n'ont toujours pas été retirés.

Poussés par les conflits actuels, d'autres Etats aspireront à acquérir des missiles balistiques d'une portée de plus de 500 km, ce qui est favorisé par la prolifération

¹⁴Cf. K. Davenport, 02.06.2014, http://www.armscontrol.org/act/2014_06/News_Briefs/Saudi-Arabia-Displays-Missiles (accès du 27 août 2015), ici entre autres (cit.) « Some experts believe that Saudi Arabia may have displayed the DF-3 as a show of strength, given the hostile relationship between the two countries and Riyadh's concern about Iran's nuclear program » ; J. Lewis, 15 décembre 2014, <http://www.nti.org/analysis/articles/saudi-rattles-its-saber/> (accès du 24 août 2015) et https://en.wikipedia.org/wiki/Royal_Saudi_Strategic_Missile_Force (accès du 2 septembre 2015)

¹⁵ Cf. A. Böhm, Die Prinzen greifen an, DZ du 16 juillet 2015, page 7

de ces armes¹⁶. Cette tendance se profile de façon de plus en plus nette. La Corée du Sud n'en présente qu'un exemple parmi d'autres¹⁷.

En résumé, il est bien compréhensible que la Russie, considérant le continent eurasiatique dans son ensemble avec toutes ses périphéries, surveille les capacités de tous les Etats cités sous l'aspect de la stratégie militaire, mais ceci dans un cadre assez étroit. M. Antonov, vice-ministre de la Défense, a souligné en août 2014 que presque 30 Etats disposaient de missiles balistiques d'une portée correspondante et que la majorité de ces Etats étaient voisins de la Russie¹⁸.

Il n'est pas étonnant que l'offensive de 2007 en faveur d'une multilatéralisation du Traité FNI, qui était toutefois plus déclaratoire et que vraiment étayée sur le plan opérationnel, n'ait pas trouvé d'appui (connu). Pourquoi les Etats cités devraient-ils être intéressés par une réduction de leurs capacités en matière de missiles de moyenne portée ?

Ces capacités, qui ont toujours aussi un aspect stratégique, visent plusieurs objectifs : elles doivent contribuer à la dissuasion générale, qui s'ajoute dans la plupart des cas à la dissuasion et/ou menace immédiates d'adversaires directement voisins, constituer une étape dans le développement de programmes spatiaux et/ou de missiles balistiques intercontinentaux ou, tout simplement, servir d'objet de prestige (pourtant onéreux). Ce texte a déjà démontré que la conclusion du Traité FNI en 1987 était précédée de quelques décennies d'évolution mouvementée opposant les deux adversaires principaux de la guerre froide et marquée presque en permanence par d'âpres négociations concernant la matière complexe du contrôle des armements. Rien que cette condition ne

¹⁶ R.H. Schmucker et M. Schiller en donnent un très bon aperçu dans leur livre *Raketenbedrohung 2.0. Technische und politische Grundlagen*, Bonn 2015, cité de la quatrième de couverture : « Wie Pilze schossen weltweit "neue" Raketentypen aus dem Boden der Waffenarsenale verschiedenster Staaten, und vor allem Länder in Krisenregionen bedienen sich bis heute der Fernrakete als wichtiges Mittel zur Aufrüstung ». (De "nouveaux" types de missiles balistiques poussaient comme des champignons sur le sol des arsenaux des Etats les plus divers, et surtout des pays dans les régions de crise ont aujourd'hui recours au missile à longue portée en tant que moyen important de leur réarmement.)

¹⁷ Voir K. Davenport, 02.11.2012, http://www.armscontrol.org/act/2012_11/South-Korea-Extends-Missile-Range (à 800 km) (accès du 27 août 2015)

¹⁸ Voir A. Woolf, 2014, page 16 ; ce que M. Antonov ne mentionne cependant pas sont les contributions à la prolifération de la Russie elle-même qui ont massivement favorisé cette évolution, cf. « Russia and non-proliferation : A concession that never was », 25 novembre 2014, <http://missilethreat.com/russia-non-proliferation-concession-never/> (accès du 27 août 2015). Selon ce texte ce sont en réalité des missiles russes transférés vers et venus de la Corée du Nord, « épicerie » connue de la prolifération, cf. aussi R. Schmucker, M. Schiller, op. cit., 2015

s'applique à aucun des autres Etats cités ni à son environnement. Surtout la Chine, en phase d'essor durable, qui connaît elle-même des potentiels de conflit touchant beaucoup de ses frontières extérieures, ne sera dans l'avenir prévisible pas intéressée par un processus de contrôle des armements incluant ses missiles (nucléaires) de moyenne portée.

Il se peut donc que, par son initiative de 2007 vouée à l'échec, la Russie ait également visé l'objectif de prouver que le problème des missiles balistiques de moyenne portée est entre-temps devenu incontrôlable et qu'il n'est donc plus possible de le régler par un accord. Reste à savoir dans quelle mesure les menaces de quitter le Traité FNI proférées en même temps contre l'Ouest à cause de ses projets de défense antimissile (voir paragraphe 2a), menaces qui seront présentées ultérieurement, constituaient à l'époque une stratégie cohérente.

Une relance de l'initiative de 2007, qui serait cependant souhaitable, n'est pas en vue. De toute façon, la fenêtre de lancement pour une nouvelle initiative consensuelle s'est probablement fermée pour le moment, et ce au plus tard en 2014 dans le contexte de la crise ukrainienne et du rapport de conformité des Etats-Unis.

c) La défense antimissile (Missile Defense) en tant que vis de réglage

Les réflexions sur la défense contre les missiles et les mesures prises en conséquence existent de par leur nature depuis que ces derniers sont déployés et mis en œuvre. Le premier pays qui devait faire face au défi d'une telle défense était le Royaume-Uni lors de la Seconde Guerre mondiale. La course aux armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine des missiles balistiques intercontinentaux, dont la vitesse augmentait rapidement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, entraînait bientôt des deux côtés des efforts considérables pour concevoir une défense antimissile. Ces efforts ont abouti au développement et à l'introduction de systèmes de défense stratégiques contre cette menace. Grâce au Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM), la politique du contrôle des armements a réussi en 1972 à confiner cet aspect de la course aux armements pendant la guerre froide d'une manière durable. Au fond, ce Traité limitait les capacités de défense stratégique des deux parties à une « feuille de vigne » en ne permettant, dans sa version finale, aux deux parties qu'un seul complexe de systèmes antimissiles balistiques déployés dans une seule zone géographique comprenant un maximum de 100 lanceurs. Selon la logique fondamentale de cette époque la destruction mutuelle assurée (Mutual Assured Destruction, MAD) ne devait pas être mise en cause.

Tandis que les Etats-Unis ont commencé déjà au milieu des années 1970 à retirer les capacités de défense ABM stratégiques qui leur étaient accordées par le Traité (SENTINEL, ensuite le système SAFEGUARD dont on avait prévu d'abord jusqu'à 14, ensuite 12 positions d'interception sur l'ensemble du territoire avant la conclusion du Traité ABM ; une seule de ces positions a été réalisée) en raison de leurs coûts élevés et des doutes persistants concernant leur utilité, la Russie exploite toujours le système ABM mis en place depuis le début des années 1970 pour protéger Moscou. Son missile d'interception « GAZELLE » (53T6, qui peut apparemment être équipé d'ogives conventionnelles ou

nucléaires) du système actuel A-135/ABM 3 est testé en permanence, pour la dernière fois le 9 juin 2015 – selon les dires avec succès¹⁹.

Après l'abandon du système conforme au Traité ABM, les Etats-Unis ne restaient cependant pas inactifs dans ce secteur. Si les plans de haut vol au sens propre du mot qu'avait l'administration Reagan en 1984 pour concevoir un bouclier antimissile complet et invincible dans sa configuration définitive (Strategic Defense Initiative, SDI) se sont révélés à la fin beaucoup trop ambitieux, ils jouaient un rôle essentiel pour le déroulement de la guerre froide. Les Etats-Unis avaient bien déclaré que la SDI devait orienter la compétition entre les deux superpuissances vers un domaine dans lequel ils avaient la supériorité technologique. Il était tout aussi évident que les Etats-Unis disposaient de ressources plus importantes sous presque tous les aspects. Dans un mélange considéré, surtout en dehors des Etats-Unis, comme peu convaincant, voire déconcertant, la SDI associait le renoncement quasi « théologique » à la MAD avec une vaste militarisation de l'espace extra-atmosphérique. La SDI n'aurait donc pas seulement sonné le glas précoce du Traité ABM mais aussi celui du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 (Outer Space Treaty), qui exclut les armes de destruction massive dans l'espace.

Mais à la fin de la présidence de M. Reagan, la SDI était pratiquement morte²⁰. C'étaient les sceptiques qui s'étaient imposés dans l'administration, ceux qui soulignaient, en poursuivant les anciens débats sur les capacités ABM, les coûts très élevés et les doutes concernant la faisabilité technologique. Le projet ne trouvait pas non plus de majorité au Congrès. Venait s'ajouter à cela que le Kremlin, sous son nouveau président Gorbatchev, menait les négociations d'une manière plus astucieuse. La chute du rideau de fer en 1989/1990 avait évidemment des influences très essentielles sur ce processus. Déjà en 1991, le Traité START I avait permis de réduire de moitié les capacités nucléaires stratégiques des deux parties. Pour réduire la menace, c'était une option « un peu » plus facile et bien moins chère que la SDI. Le dégel qui avait alors

¹⁹Voir P. Podvig, 09 juin 2015, http://russianforces.org/blog/2015/06/russia_tests_missile_defense_i.shtml (accès du 2 septembre 2015)

²⁰Voir M. Krepon, 2003, page 95

commencé entre les anciens blocs contribuait aussi à marginaliser les apologistes de la SDI.

Le « Global Protection Against Limited Strikes » (GPALS) ou système de protection globale contre les frappes limitées devait, sous le président Bush I, être la nouvelle étiquette aux consonances agréables, conçue aussi en vue d'une coopération dans le domaine d'une défense antimissile à réaliser. Mais comme il prévoyait 750 missiles d'interception à lanceur terrestre et 1000 missiles basés dans l'espace²¹, il restait très ambitieux et ne se prêtait donc guère au dialogue dans le processus de contrôle des armements.

Ensuite c'était l'administration Clinton qui, sous le nouvel intitulé « National Missile Defense » (NMD), continuait à développer le dossier des missiles antibalistiques stratégiques d'une manière réaliste du point de vue opérationnel, c.-à-d. que le niveau ambitionné était celui de la défense contre une attaque limitée sur les Etats-Unis avec un petit nombre (20 au maximum) de missiles balistiques. En même temps, elle se concentrait plus fortement sur des systèmes de défense tactique régionaux (Theater Missile Defense). Après la disparition de la menace russe dans les années 1990 (avec le recul que l'on a aujourd'hui, on sait que cette disparition était plus ressentie que réelle), l'administration a dirigé son regard sur les capacités balistiques déjà mentionnées surtout de la Corée du Nord, de l'Iran et, à l'époque, aussi de l'Irak. La prolifération en croissance dans le monde entier était identifiée comme un risque supplémentaire²². La Russie continuait à jouer un rôle dans la mesure où la NMD devait aussi assurer une défense contre des missiles balistiques lancés par accident et/ou sans autorisation (accidental/unauthorized launches²³). Vu que l'évolution ultérieure de

²¹ Ibid., page 96

²² Poussés par une majorité républicaine au Capitole et une analyse de la menace plutôt alarmiste « commandée » par celui-ci et rédigée sous la responsabilité de Donald Rumsfeld, les services américains ont corrigé leur analyse de la menace en précisant que les missiles balistiques des « Etats-voyous » (« Rogue Nations », ce terme a été remplacé plus tard sous Clinton par l'expression plus conciliante « States of Proliferation Concern ») seraient désormais en moins de 10 ans capables d'atteindre les Etats-Unis, *ibid.*, pages 97 et suivante.

²³ Cet argument est apparu déjà pendant les premières années de la conception ABM sous le président Johnson, *ibid.*, page 87. C'est un aspect que l'on oublie volontiers, même encore aujourd'hui – sans doute aussi parce qu'il comprend des scénarios très désagréables et difficiles à calculer. Il restera cependant toujours une sorte de « référentiel » pour la défense antimissile au sens d'une assurance (limitée !) contre de telles attaques menées par des acteurs « déraisonnés », *ibid.*, pages 219 et suivante.

l'écroulement de l'ancien empire soviétique était encore incertaine à l'époque, de tels scénarios n'étaient explicitement pas exclus.

La NMD prévoyait de protéger l'ensemble des Etats-Unis. Il était donc évident que déjà les tests dans le cadre de l'expérimentation et du développement de la NMD violeraient le Traité ABM. Les Etats-Unis essayaient jusqu'en 2001 de convaincre la Russie de modifier le Traité ABM en fonction de la NMD. Pour appuyer leur argumentation, ils assuraient toujours que la NMD ne visait ni la Russie ni ses capacités stratégiques et qu'elle n'en serait même pas capable en raison de son potentiel limité. Au début de l'année 2001, la Russie a présenté de son côté des propositions très particulières avec un objectif tout à fait différent. Elles avaient pour but un « système antimissile russo-européen » (REMD) commun et, dans ce contexte, aussi l'intégration de la France, du Royaume-Uni et de la Chine dans des négociations pour adapter le Traité ABM²⁴.

Il n'est pas possible de détailler ici la psychologie du « jeu de poker » autour du Traité ABM²⁵. La Russie s'était très tôt opposée fondamentalement à la NMD telle qu'elle était voulue par les Etats-Unis. Il y avait donc dès le début peu de chances que Moscou fasse des concessions. Et, au fond, pourquoi la Russie aurait-elle dû le faire ? Elle était probablement d'avis que les Etats-Unis continueraient leur projet de toute façon et qu'elle-même ne serait pas capable d'une réaction symétrique dans l'avenir prévisible. La proposition d'un système antimissile russo-européen et de l'intégration d'autres puissances nucléaires doit probablement plutôt être considérée comme la tentative d'une temporisation ou d'une diversion. En fin de compte, le rôle de celui qui a violé le Traité était pour ainsi dire réservé aux Etats-Unis.

²⁴Voir Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ) du 22 janvier 2001, pages 1 et suivante ; suivant cet article, le président Poutine a même décrit le REMD à cette époque comme étant l'une des « priorités stratégiques » les plus importantes de la Russie.

²⁵ A l'époque, les discussions autour de la ratification du Traité START II était parallèlement en cours en Russie; ce Traité devait apporter de nouvelles réductions importantes des capacités nucléaires stratégiques des deux parties, y inclus l'interdiction des corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV, Multiple Independently Targetable Reentry Vehicle.) A la fin, la Russie n'a pas ratifié le Traité START II surtout afin de pouvoir garder en service ses missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) mirvés. Au sein de la communauté du contrôle de l'armement on propose parfois de reprendre le sujet d'une interdiction des MIRV, voir H.M. Kristensen, Russian ICBM Force Modernization: Arms Control Please!, 7 mai 2014, <http://fas.org/blogs/security/2014/05/russianmodernization/> (accès du 2 septembre 2015)

Et c'est exactement ce qui s'est passé. L'administration Bush II a rapidement repris le fil en exécutant la résiliation (ressentie comme) forcée du Traité ABM avec effet au 13 juin 2002. Cette résiliation était bien entourée d'autres offres de dialogue adressées à la Russie ; on lui faisait savoir que l'on voulait une rupture avec l'esprit de confrontation pour ériger un nouveau « cadre stratégique »²⁶. Le but était d'améliorer à l'avenir la dissuasion d'adversaires éventuels par un mélange de moyens offensifs et défensifs afin de continuer ainsi à maintenir la paix.

Depuis le « crime colossal » (Helmut Schmidt) du 11 septembre, on a intégré, et ceci de manière bien visible, les attaques terroristes éventuelles dans le canon des menaces – bien qu'il reste toujours difficile à imaginer comment et surtout pourquoi des terroristes devraient menacer le territoire américain avec des missiles balistiques de grande portée, car ces acteurs peuvent recourir à des vecteurs d'armes de destruction massive beaucoup plus simples tels que des bateaux ou des camions.

Une fois libérés des restrictions du Traité ABM, les Etats-Unis pouvaient réaliser leurs projets et se donner la capacité limitée recherchée pour se défendre contre quelques missiles balistiques intercontinentaux en moins de 10 ans. A cette fin, ils ont jusqu'à aujourd'hui déployé 30 missiles balistiques d'interception à lanceur terrestre (GBI, le volume visé s'élève actuellement à 44) en Alaska (Fort Greely) et en Californie (Vandenberg) et optimisé et/ou élargi le réseau des radars d'alerte avancée et d'acquisition d'objectif (en y intégrant les installations de Thule/Groenland et Fylingdales/Royaume-Uni, ce qui était également interdit par le Traité ABM). Pour l'Europe, on avait prévu un radar de surveillance de longue portée en Tchéquie et 10 GBI en Pologne.

Contrairement aux espoirs et attentes que certains avaient nourris surtout en Europe, l'administration Obama poursuit le programme de défense antimissile sans modifications substantielles. Toutefois, elle définit d'autres priorités. D'après la nouvelle diction, la « Missile Defense », s'oriente beaucoup plus vers l'Alliance.

²⁶Cf. M. Krepon (K.), 2003, pages 99 et suivantes. K. précise ici que, comparée à cette rhétorique, la politique réelle des Etats-Unis est restée assez décevante, surtout pour ce qui est du régime nucléaire. Sur la page 241, K. constate que les plans de guerre des deux grandes puissances nucléaires revêtent en principe toujours un caractère « génocidaire ».

La nouvelle approche concernant l'Europe (European Phased Adaptive Approach, EPAA) du 17 septembre 2009, prévoit d'y réaliser, en coopération étroite avec l'OTAN, une capacité limitée de défense contre des missiles balistiques de portée plutôt courte et surtout de portée moyenne jusqu'en 2018. Cependant, le sommet de l'OTAN à Lisbonne (19 et 20 novembre 2010) a, à l'époque, expressément endossé les nouveaux plans de défense antimissile dans le contexte du dialogue avec la Russie²⁷. La I^e phase de l'EPAA s'est terminée en 2011 par le déploiement d'un radar (mobile) d'alerte avancée du type AN/TPY-2 en Turquie, le déploiement durable d'un premier croiseur AEGIS dans la mer Méditerranée et, liée à cela, l'installation d'un poste de commandement central sur l'aérodrome de Ramstein. Le projet du déploiement d'un radar de surveillance de grande portée fixe en Tchéquie a été abandonné. La valorisation des capacités AEGIS²⁸ ainsi que leur installation fixe sur le territoire roumain achèveront la II^e phase probablement encore en 2015. Selon les planifications actuelles, une installation fixe du système AEGIS en Pologne (III^e phase) jusqu'en 2018 mettra le point final à l'EPAA²⁹ et assurera la protection de l'ensemble de l'Europe otanienne³⁰ contre la menace de missiles balistiques lancés depuis le Moyen-Orient³¹.

²⁷Suivant le langage officiel du sommet : « nous avons décidé de développer une capacité de défense antimissile pour protéger les populations, le territoire et les forces de tous les pays européens de l'OTAN, et nous avons invité la Russie à coopérer avec nous », http://www.nato.int/cps/en/natolive/official_texts_68828.htm, chiffre 2 et, pour ce qui est de la Russie, chiffre 23, qui prévoit aussi la reprise en commun des « exercices de défense contre les missiles de théâtre » (accès du 28 août 2015).

²⁸Suivant la Missile Defense Agency américaine, 5 croiseurs et 28 destroyers de la US Navy disposaient fin décembre 2014 de capacités antimissiles AEGIS (« bouclier » en grec) (différentes variantes des missiles surface-air SM-2/-3), voir http://www.mda.mil/system/aegis_bmd.html (accès du 2 septembre 2015).

²⁹La IV^e phase de l'EPAA, qui prévoyait surtout des missiles SM-3 II B et aurait pu permettre aussi une défense contre des missiles balistiques intercontinentaux, a été abandonnée exactement à cette date du 15 mars 2013. Des difficultés de développement qui auraient été dues aussi à un financement insuffisant par le Congrès ont été invoquées pour justifier cette décision. C'était donc aussi un reflet « en direct » de la politique intérieure américaine. Cf. aussi G. Lindstrom, Europe and Missile Defense, in : Regional Missile Defense from a Global Perspective, C. McArdle Kelleher und P. Dombrowski (éd.), Redwood City 2015 (à paraître). Dans son article, il souligne que le sujet n'a pas pour autant disparu : « policy makers need to examine contingency plans for the evolution of missile defense system in Europe » (citation du texte original suivant G. Lindstrom GCSP)

³⁰Ce parapluie antimissile couvrait donc de fait aussi des pays comme la Suisse et l'Autriche, qui n'appartiennent pas à l'OTAN avec son organisation de commandement. Il faut voir ce qui en résulte sur le plan opérationnel, au moins dans les domaines de l'alerte précoce et de la protection civile, pour ces pays qui devront éventuellement trouver des solutions dans un dialogue avec l'OTAN.

³¹C'est ce que Frank Rose du DoS écrit dans « Implementation of the European Phased Adaptive Approach », Varsovie, 18 mars 2013, <http://www.state.gov/t/avc/rls/2013/207679.htm> (accès du 2008 août 2015).

Plusieurs faits sont à noter ici : les nouvelles priorités du président Obama, dont celles concernant la réaffirmation de la perspective de l'abolition de toutes les armes nucléaires (discours tenus à Berlin le 24 juillet 2008 et à Prague le 5 avril 2009), en général, et le réajustement de la défense antimissile, en particulier, ont pour le moment amené les discussions sur la défense antimissile vers des eaux plus calmes, surtout au sein de l'OTAN.

La composante maritime du système AEGIS souligne le caractère non seulement global mais aussi souple du programme antimissile américain. Dans la coopération pratique avec les alliés et les partenaires, ce programme est le nouveau premier choix dans le cadre de l'approche adaptative échelonnée. L'interconnexion future des différentes composantes régionales ouvre la perspective de l'option d'un système antimissile global³².

L'abandon des projets visant le déploiement durable d'un radar de surveillance de longue portée en Tchéquie a pour le moment fait disparaître ce dossier du débat public européen. Une défense antimissile stratégique efficace nécessite cependant des capteurs puissants qui couvrent de grandes surfaces pour détecter les objectifs assez tôt (Early Warning d'une portée d'environ 4000 à 5000 km) et les transmettre directement au système de gestion de combat concerné. Il n'est donc pas possible de répondre à la question de savoir si le projet de l'installation d'un radar stratégique en Europe centrale (orientale)³³ a vraiment été retiré durablement de l'agenda.

³²Cf. G. Lindstrom, 2015, qui souligne sa sensibilité potentielle pour la Russie et (encore plus) pour la Chine.

³³L'Europe, vue dans son ensemble, dispose bien sûr de radars stratégiques : à côté des radars mentionnés au Royaume-Uni et en Turquie ainsi que ceux (mobiles et fixes) d'une composante AEGIS, il s'agit aussi du radar à Vardoe, en Norvège, dont les capacités sont cependant controversées, cf. p. ex. G. O'Dwyer, « Controversy Persists over Arctic Radar », *Defense News*, 24 octobre 2005, page 4 ; il faut supposer que le radar de Vardoe permet, conjointement avec celui installé sur les îles Aléoutiennes (Shemya), une surveillance continue assez complète de la Russie « des deux côtés », surtout pour ce qui est des essais de missiles (à trajectoire Ouest-Est).

d) Les mesures prises contre la défense antimissile

Naturellement, le « jeu » ne se termine pas après la première itération de la « défense contre un missile balistique ». Celui qui veut que son missile atteigne vraiment son objectif (ou la zone visée), doit tenir compte des mesures de défense de l'adversaire potentiel et, en conséquence, prendre des mesures contre cette défense.

Le SS-27 SickleB (TOPOL-M), par exemple, missile balistique intercontinental le plus moderne de la Russie, dispose de quelques caractéristiques supplémentaires visant à rendre impossible l'interception aérienne par un système antimissile moderne, la plus importante de ces caractéristiques étant un corps de rentrée manœuvrable (Maneuverable Reentry Vehicle, MARV). Déjà les essais techniques des SS-27 pendant la deuxième moitié des années 1990 étaient accompagnés de déclarations musclées de la Russie. Mais il faut, bien sûr, voir ceci dans le contexte du débat de l'époque sur la NMD ; du point de vue du développement technique c'était de toute façon logique et cohérent parce que la conception des SS-27 remonte aux « années SDI », pendant lesquelles l'Union soviétique, qui existait encore à l'époque, devait s'attendre à une défense antimissile des Etats-Unis très forte comprenant éventuellement aussi des armes spatiales.

Une autre mesure considérée comme efficace contre une défense antimissile est la saturation de celle-ci, réalisée par le lancement d'un nombre suffisant d'objets approchants, qu'il s'agisse de vraies ogives, de leurres ou de brouilleurs de radar³⁴. C'est une voie que l'on a aussi empruntée pour le SS-27 en équipant sa nouvelle variante Mod 2 (RS-24Yars) entre autres de quatre corps de rentrée (MIRV) par missile.

Dans le cadre de ce texte, il faudra retenir de manière sommaire que la Chine se trouve en principe face au même défi. Mais la base de départ de la Chine est tout à fait différente. Les capacités nucléaires stratégiques de la Chine sont (encore)

³⁴Parallèlement à l'entente bilatérale sur la conclusion du Traité ABM, il a été convenu à l'époque de ne pas limiter le nombre des MIRV. Ceci facilitait le consentement des adversaires du Traité ABM », qui, bien sûr, existait aux Etats-Unis déjà à cette époque, parce qu'il était clair que les MIRV permettraient à un nombre suffisant d'ogives d'échapper à la défense antimissile et que la course aux armements n'allait donc pas s'arrêter.

très limitées, en tout cas si on les compare à celles des grands acteurs stratégiques que sont les Etats-Unis et la Russie. A l'heure actuelle, elle dispose probablement d'environ 50 ogives pour les missiles balistiques intercontinentaux Dong Feng (DF 5A, 31, 31A et à l'avenir aussi 41)³⁵ capables d'atteindre les Etats-Unis. Cela correspond à la doctrine nucléaire de la Chine, toujours en vigueur, qui stipule le non-emploi en premier. Son objectif est et reste apparemment de maintenir une capacité de seconde frappe nucléaire assurée.

Un bouclier antimissile américain (même limité) qui s'appuie, comme exposé ci-dessus, essentiellement sur des capacités déployées sur la côte occidentale des Etats-Unis ne peut logiquement pas rester sans effets sur la stratégie nucléaire chinoise, « modérée » jusqu'ici. Il est pratiquement certain que le moyen choisi par la Chine pour contrer une défense antimissile sera une augmentation du nombre des ogives, dans la mesure où celle-ci est réalisable du point de vue technique, le plus simplement en équipant les missiles (surtout les nouveaux Dong Feng 41³⁶) de MIRV.

Cette augmentation entraînera quasi certainement des réactions de la part de l'Inde et, par la suite, du Pakistan, soit sur le plan de l'armement nucléaire offensif de ces pays soit sur celui de leurs systèmes (antimissiles) défensifs. Dans la littérature, cette interaction trilatérale entre les capacités (nucléaires) de la Chine, de l'Inde et du Pakistan est aussi appelée la « cascade asiatique »³⁷.

Au delà de la situation de duel au sens propre du mot, dans laquelle un missile balistique en approche affronte la défense antimissile, il est, bien sûr, également possible d'avoir recours à des solutions plus fondamentales ou plus « radicales » et de détruire une installation de défense antimissile dans son ensemble avant qu'elle ne devienne active. Pour réaliser une telle action, il existe actuellement³⁸ plusieurs options terrestres, aériennes et maritimes, y inclus l'emploi de forces spéciales. La meilleure solution du point de vue militaire sont et resteront pour le

³⁵ Voir G. Evans et al., 2015, page 11

³⁶ Cf. H.M. Kristensen, Pentagon Report [voir note de bas de page n° 93]: China Deploys MIRV Missile, 11 mai 2015, <http://fas.org/blogs/security/2015/05/china-mirv/> (accès du 2 septembre 2015).

³⁷ Voir M. Krepon, 2003, pages 131-164 et 14 mai 2015, <http://krepon.armscontrolwonk.com/archive/4611/a-wobbly-nuclear-order-2> (accès du 28 août 2015), cités ici comme exemples pour beaucoup d'articles sur l'Asie qui se trouvent dans les archives.

³⁸ A l'avenir, il existera, bien sûr, aussi des options spatiales, sur lesquelles on réfléchit déjà depuis des décennies. Cet aspect sera de nouveau abordé dans la conclusion de ce texte.

moment les missiles terrestres ou bien maritimes sous les deux formes : missiles balistiques ou missiles de croisière (Cruise Missiles). Ils constituent l'arme parfaite pour l'attaque rapide, et surtout l'attaque surprise, qui garantit quasiment la destruction si ces armes sont employées en combinaison avec des armes de destruction massive, aussi sur des distances plus grandes.

La partie suivante de ce texte montrera que c'est exactement cet aspect d'une éventuelle frappe russe, préemptive dans le pire des cas, contre les installations de défense antimissile de l'Ouest, qui, au delà de toute rhétorique, constitue l'arrière-plan tout à fait réel de la crise du Traité FNI.

3) Les prises de position russes

a) Les annonces et les projets

Pendant la période de l'opposition fondamentale russe contre de la NMD, évoquée ci-dessus, sont apparus les premières menaces contre de tels dispositifs. A partir de 2004, le Traité FNI est mis en question par des responsables de plus en plus haut placés. En 2006, on entend dire que la Russie aurait déjà pratiquement trouvé la réponse adéquate et asymétrique aux projets des Etats Unis³⁹. Puis en 2007, le président Poutine menace lui aussi de quitter le Traité FNI afin de pouvoir « viser » les installations de la NMD déployées en Europe de ladite manière⁴⁰ ; le ministre de la Défense Ivanov, qualifie la « mise en place d'une zone de défense antimissile près de la frontière russe » d'« acte non-amical », ce qui forcerait – on aimerait dire 'malheureusement' – à « prendre des contre-mesures asymétriques et moins coûteuses »⁴¹. Peu après, en suivant le primat de la politique de façon quasi obéissante, le commandant des forces de missiles stratégiques russes annonce assez ouvertement l'intention d'intégrer d'éventuels moyens NMD déployés à l'avenir dans le catalogue des cibles⁴². Pour les raisons opérationnelles évoquées ci-dessus, il faut toujours associer de telles menaces à l'emploi de missiles; et, vu la distance par rapport à la Russie, ces missiles auraient presque toujours une portée supérieure à 500 km et, – au cas où ils seraient déployés au sol et que leur portée serait inférieure à 5.500 km – feraient donc directement l'objet du Traité FNI.

Il se peut que la Russie ait lié à ces menaces aussi l'espoir d'exercer une influence négative sur les projets NMD. En tout cas, les dirigeants russes savent très bien que la question de la défense antimissile stratégique se prête aux

³⁹ Voir V. Muradian, *Russia Resists Polish Missile Defense Role*, DefenseNews, 25 septembre 2006, page 26

⁴⁰ voir A.Woolf, 2015, pages 16 et 17

⁴¹ Voir les propos de Sergueï Ivanov publiés dans la *Süddeutsche Zeitung* (SZ) le 8 février 2007 juste avant le discours incendiaire « légendaire » de Poutine tenu le 9 février 2007 à l'occasion de la Conférence sur la sécurité de Munich dont la teneur était identique sur ce point.

⁴² Voir *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 20 février 2007, page 1. Le fait que les forces de missiles stratégiques ne disposent « que » de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) à charge nucléaire illustre bien à quel point cette menace est sévère. Il serait intéressant de connaître la réaction officielle des Etats-Unis ou de l'OTAN, éventuellement prononcée à huis clos. A-t-on pu laisser les menaces russes telles quelles ? Y-avait-il une contre-menace ? Ou plutôt une prise de connaissance calme à partir d'une position de force ? Ou même une sorte de consentement, quasiment entre deux « faucons » ? Cf. J. Lewis, 12 mars 2005, [http : //lewis.armscontrolwonk.com/archive/476/did-rumsfeld-propose-changes-to-the-1987-inf-treaty](http://lewis.armscontrolwonk.com/archive/476/did-rumsfeld-propose-changes-to-the-1987-inf-treaty) (accès du 28 août 2015)

discussions (souvent aussi émotionnelles), voire à entraîner une division des pays occidentaux. Les efforts peu fructueux, par lesquels les Etats-Unis cherchaient à communiquer aux partenaires leur analyse de la menace pour justifier le projet NMD ont finalement abouti à une certaine crise transatlantique⁴³. Cette crise, à laquelle se sont temporairement superposées (en entraînant également une intensification) les interventions occidentales en Irak et en Afghanistan, s'est au fond poursuivie jusqu'à l'expiration de l'ère Bush II fin 2008⁴⁴.

Les modifications apportées par le président Obama à l'architecture de la défense antimissile n'ont pas incité la Russie à changer de cap quant à leurs menaces de combattre l'ensemble des moyens de défense antimissile en Europe avec des options *militaires* („ability to take out any part“, président Medvedev le 23 novembre 2011⁴⁵). Or, une différence *politique* notable réside dans le fait que la Russie, depuis 2009, ne menace plus ouvertement de quitter le Traité FNI. Un changement de stratégie manifeste, certes, mais aucun changement de mode opératoire, comme il sera démontré ci-après.

Pour le moment, il n'y a plus d'espoir que l'OTAN et la Russie puissent organiser des parties du bouclier antimissile en commun. Si les conceptions russes et occidentales ont toujours été très divergentes à ce sujet (notamment en ce qui concerne le pouvoir de décision réel de la Russie dans un secteur à elle), la crise autour de l'Ukraine a, pour l'instant, barré tous les chemins : les discussions sur une coopération éventuelle dans le domaine de la défense antimissile ont été suspendues en avril 2014. De toute façon, à aucun moment on ne pouvait s'attendre à une suite donnée à la revendication russe supplémentaire qui consistait à stipuler, de manière juridiquement contraignante, que la défense antimissile américaine/otanienne soit « compatible » avec la stratégie nucléaire russe. Ainsi se sont achevés, pour le moment, les efforts d'à présent quatre

⁴³ Tels p.ex. les propos de J. Krause publiés dans Internationale Politik, n° 3/2000, pages 37 à 42, « Streit um Raketenabwehr » (Querelle sur la défense antimissile)

⁴⁴ A titre d'exemple : « Streit unterm Schirm » (Querelle sous le bouclier) , H.Bacia, Frankfurter Allgemeine Zeitung du 23 mars 2007, page 2, ou de manière encore plus catégorique : « Der US-Raketenabwehrschild gefährdet den Weltfrieden » (Le bouclier antimissile américain menace la paix mondiale), U. Weisser, Kölner Stadt-Anzeiger du 20 mars 2007, page 4

⁴⁵ Cité d'après S. Forss, The Russian Operational-Tactical Iskander Missile System, Helsinki 2012, page 7, disponible sur le site [http : //www.doria.fi/bitstream/handle/10024/84362/StratL4_42w.pdf?sequence=1](http://www.doria.fi/bitstream/handle/10024/84362/StratL4_42w.pdf?sequence=1) (accès du 2 septembre 2015)

administrations américaines visant, en quelque sorte, à organiser une défense antimissiles conjointement avec la Russie. Sans aucune chance visible de les poursuivre.

b) La réalisation des annonces ? – la violation du Traité par la Russie

Que s'est-il passé alors au cours des années qui ont suivi les annonces assez claires de la part de la Russie en 2006/2007 ? Au fond, nous ne savons pas exactement dans quelle mesure des systèmes d'armes concrets sont concernés. Mais ce que nous savons, c'est que les dirigeants militaires russes n'ont jamais pu être satisfaits de la lacune tactico-opérationnelle que le Traité FNI a apporté à leur arsenal de missiles. Notamment l'abandon du missile balistique de courte portée SS-23 Spider/OTR 23 Oka (il *était capable* de parcourir plus de 500 km) a été interprété comme une faiblesse et une faute de la part de Gorbatchev⁴⁶.

Pour le moment, selon l'état de 2015, il faut noter que sur le plan politique le gouvernement russe n'a définitivement pas intensifié la menace de sortir du Traité FNI et qu'il l'a encore moins, d'une façon ou d'une autre, préparé publiquement. Bien au contraire : le document officiel de la Fédération de Russie présenté à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)⁴⁷ contient une profession de foi explicite en faveur du Traité FNI – et aussi la constatation que la Russie respecte le Traité de manière inchangée.

Cette déclaration s'oppose au cœur opérationnel du sujet de ce mémoire : la constatation du rapport de conformité, publié en été 2014, selon laquelle la Russie violait les engagements contractuels du Traité FNI à l'égard des missiles de croisière à lanceur terrestre (Ground Launched Cruise Missile, GLCM). Cette constatation a été accompagnée de mesures prises à tous les niveaux pertinents : d'une lettre du président Obama adressée au président Poutine, dans laquelle il proposait d'aborder des démarches pour revenir au Traité, d'un appel téléphonique du ministre des Affaires étrangères Kerry à son homologue russe ainsi que d'un contact entre les deux chefs d'état-major, Dempsey et Guerassimov⁴⁸. Le but de la démarche était de « retrouver une base solide ».

⁴⁶Cf. S. Forss, 2012, page 3

⁴⁷ National Report submitted by the Russian Federation [to the NPT Review Conference], 22 mai 2015, [http : //www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2015/48](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2015/48), page 2 (accès du 28 août 2015)

⁴⁸voir T.Horlohe, The Mysterious Case of the Russian INF Treaty Violation, Sicherheit +Frieden 2/2015, pages 99 à 105, page 103

Sans aucun succès. La Russie réclamait/réclame en vain la présentation de faits ou de preuves et nie catégoriquement avoir violé le Traité FNI⁴⁹.

Les indices disponibles publiquement portent à croire que des tests d'un missile de croisière russe non-conformes au Traité sont réalisés, *éventuellement* en relation avec le système Iskander (« Alexandre », à savoir « le Grand ») SS-26 Stone⁵⁰. Iskander est un système sol-sol moderne, mobile et à capacité nucléaire, constamment amélioré depuis le milieu des années 1990 ; il peut être équipé de missiles balistiques ou de missiles de croisière, ces derniers d'une portée allant officiellement jusqu'à 500 km⁵¹ (R-500 / 9M728). Depuis sa mise en service officielle au milieu des années 2000, la Russie s'est toujours servi, depuis 2007, de ce système – et s'en sert encore – surtout dans le contexte des tentatives d'intimidation exposées ci-dessus, lorsqu'il s'agissait d'opposer des mesures offensives à la défense antimissile – et de répéter sa menace de stationner ce système « plus en avant » dans l'oblast de Kaliningrad (un stationnement qui toutefois n'a pas encore été réalisé durablement). En 2008, il a très probablement été utilisé ponctuellement et avec succès dans la guerre d'Ossétie du Sud⁵².

Si le Traité FNI a vraiment été violé par la mise en service et le déploiement successif du système Iskander dans toute la Russie, cela aurait des conséquences importantes et signifierait en effet la fin du Traité. Or, pour le moment, ceci ne semble pas être le cas⁵³.

Du point de vue militaire, il est cohérent et évident que de nouveaux missiles de croisière d'une portée comprise entre 500 et 5500 km sont constamment développés, en Russie comme aux Etats Unis. Aussi longtemps qu'ils sont testés et ensuite déployés à l'aide de lanceurs navals ou aériens (Sea Launched Cruise

⁴⁹ On peut supposer que la Russie connaît très bien les détails des tests incriminés. Ce qui implique qu'elle cherche, pour le moment, à gagner du temps. Du temps pour, en fin de compte, trouver une solution. Parallèlement, on chercherait à trouver, grâce à une « fishing expedition », des détails sur l'état actuel des connaissances américaines, comme l'a récemment déclaré Rose Gottemoeller, sous-secrétaire d'Etat américaine au contrôle des armements et à la sécurité internationale, lors d'une interview disponible sur le site [http : //www.rferl.mobi/a/27250064.html](http://www.rferl.mobi/a/27250064.html) (accès du 17 septembre 2015).

⁵⁰ Pour obtenir plus de détails au sujet du système Iskander voir S. Forss, 2012

⁵¹ Le bon sens permet de dire que, grâce à des modifications apportées aux missiles balistiques ou missiles de croisière, il n'est pas vraiment difficile de dépasser la limite de portée de 500 km (fixée par le Traité FNI) ou de 350 km (imposée par le Missile Technology Control Regime, MTCR, affectant surtout les exportations) ; ce qui éveille les soupçons dans ce contexte, c'est que la Russie a effectué, selon les dires, certains tests d'Iskander dans l'obscurité totale afin d'éviter que les satellites américains ne les observent, voir S. Forss, 2012, page 16

⁵² Ibid., pages 16 à 18

⁵³ Voir T. Horlohe, 2015, page 102

Missile, SLCM und Air Launched Cruise Missile, ALCM), comme c'est le cas jusqu'à présent, ils sont conformes au Traité FNI. Or, un missile ne doit jamais être considéré de manière isolée, mais dans le contexte de sa « famille ». Ainsi, les GLCM (Ground Launched Cruise Missiles) Iskander s'apparentent, de par leur origine, aux SLCM et aux ALCM qui ont une portée de plus de 2000 km⁵⁴.

D'après une théorie convaincante, un nouveau SLCM russe de ce genre (du type 9M729, destiné à être lancé à partir d'un sous-marin) aurait été testé de manière non-conforme au Traité à l'aide d'un lanceur terrestre⁵⁵. Mais non nécessairement dans le but précis de violer le Traité FNI. Par conséquent, des voix occidentales plus conciliantes ajoutent l'adjectif « technique » en parlant de « violation du Traité », ce qui souligne un caractère plutôt aléatoire ou éventuellement, si on peut le croire, une mesure (de test) mal organisée ou insuffisamment dissimulée. A première vue, la réaction continue russe vis-à-vis des accusations américaines plaide en quelque sorte en faveur de cette approche plutôt détendue.

Jusqu'à présent, aucune situation des faits claire n'a été présentée publiquement pour fournir de plus amples détails quant à la violation du Traité en question. Apparemment, il a fallu plusieurs années de travail de la part des services de renseignement avant que les Etats-Unis aient assez de données sûres pour vouloir et pouvoir parler officiellement d'une violation du Traité⁵⁶. Or, il n'est pas question de révéler, voire de mettre en danger, la ou les méthode(s) et source(s) utilisées. Pour cette raison, il est également impossible, pour le moment, de répondre à la question de savoir si la violation du Traité ne se réfère qu'aux tests ou si elle concerne déjà la production et la mise en service prévisible ou même déjà accomplie de nouveaux missiles de croisière à lanceur terrestre. Dans ce dernier cas, les axes de temps envisagés pour résoudre le problème seraient considérablement réduits. Au cas où l'« hypothèse SLCM » se révélerait juste, cette course contre la montre pourra très vraisemblablement être évitée. Il est

⁵⁴ S. Forss, 2012; N. Sokov chez J. Lewis, 25 août 2015, [http : //lewis.armscontrolwonk.com/archive/7801/sokov-on-russian-cruise-missiles](http://lewis.armscontrolwonk.com/archive/7801/sokov-on-russian-cruise-missiles) (accès du 28 août 2015)

⁵⁵ Selon P. Podvig, 23 juin 2015 : D'après les dispositions du Traité, un tel test peut être conforme au Traité si le dispositif de lancement au sol ne sert qu'à des fins de test, s'il s'agit d'une installation fixe et si elle se distingue d'un dispositif de lancement GLCM normal. [http : //russianforces.org/blog/2015/06/cruise_missiles_and_inf_-_what.shtml](http://russianforces.org/blog/2015/06/cruise_missiles_and_inf_-_what.shtml) avec le document lié à ce site P. Podvig, Bulletin of the Atomic Scientists, 22 juin 2015, [http : //thebulletin.org/sorting-fact-fiction-russian-missile-claims8414](http://thebulletin.org/sorting-fact-fiction-russian-missile-claims8414) (accès du 28 août 2015). Or, c'est justement ici que les Etats-Unis voient la pierre d'achoppement.

⁵⁶ Voir A. Woolf, 2015, pages 12 et 13

intéressant de voir, en rétrospective, la chronologie des événements qui, elle aussi, porte à croire qu'il s'agit, certes, d'un problème affectant le Traité mais restant contrôlable du point de vue quantitatif.

Fin 2011, le Congrès a pour la première fois été informé confidentiellement de l'éventuelle violation du Traité par la Russie. Ceci a probablement brisé une sorte de glace, car au milieu de l'année 2012, des sources ouvertes russes ont de plus en plus mis en évidence des développements et des tests non-conformes au Traité⁵⁷. De manière analogue, des experts américains ont commencé, à partir de l'été 2012, à parler assez clairement de violations du Traité (à plusieurs égards !) de la part de la Russie⁵⁸. Le rapport de conformité présenté en été 2013 par le ministère américain compétent, à savoir celui des Affaires étrangères, contenait déjà, si on lisait bien, une première allusion légère à un problème encore nullement mentionné concrètement⁵⁹. Entre la fin de l'année 2013 et le printemps 2014, les discussions s'intensifient dans les milieux d'experts du contrôle des armements⁶⁰. Ils recommandent expressément de faire, enfin, de ce problème un sujet public et, en conséquence, de l'intégrer officiellement dans le rapport de conformité de 2014⁶¹.

La marge de manœuvre de l'administration Obama a ainsi constamment été réduite. Surtout dans le contexte de la crise ukrainienne, l'administration américaine a dû prendre la décision d'augmenter la pression sur Moscou et, en

⁵⁷Voir T. Horlohe, 2015, page 100

⁵⁸ Cf. M. Schneider, Reports on Russian Violations of the INF-Treaty, Fairfax juin 2012, [http : //www.nipp.org/wp-content/uploads/2014/11/Schneider-Info-Series-340.pdf](http://www.nipp.org/wp-content/uploads/2014/11/Schneider-Info-Series-340.pdf) (accès du 28 août 2015)

⁵⁹Horlohe, 2015, page 101. On trouve ici une bonne analyse du fait qu'il s'agit dans ce processus (comme d'ailleurs souvent) pour une bonne partie de politique intérieure américaine et de la séparation des pouvoirs aux Etats-Unis. Ce qui importait aussi dans ce contexte, c'était le fait de faire passer le nouveau traité de contrôle des armements (New START 2010) au Parlement, sans y subir de défaite ; comme nous avons appris plus tard grâce au rapport de conformité de 2014 (op. cit., page 10), des consultations concrètes avec la Russie durant plus d'un an à partir de 2013 avaient eu lieu avant que la violation du Traité ne soit constatée officiellement.

⁶⁰Cf. J. Lewis, 1er décembre 2013, [http : //lewis.armscontrolwonk.com/archive/7010/russian-inf-compliance](http://lewis.armscontrolwonk.com/archive/7010/russian-inf-compliance) (accès du 2 septembre 2015) ; très détaillé, M. Schneider, Confirmation of Russian Violation and Circumvention of the INF Treaty, Fairfax, février 2014, [http : //www.nipp.org/wp-content/uploads/2014/11/Confirmation-of-Russian-Violations-of-the-INF-Treaty8.pdf](http://www.nipp.org/wp-content/uploads/2014/11/Confirmation-of-Russian-Violations-of-the-INF-Treaty8.pdf) (accès du 28 août 2015)

⁶¹ Cf. J. Lewis, 28 avril 2014, [http : //lewis.armscontrolwonk.com/archive/476/did-rumsfeld-propose-changes-to-the-1987-inf-treaty](http://lewis.armscontrolwonk.com/archive/476/did-rumsfeld-propose-changes-to-the-1987-inf-treaty) (accès du 28 août 2015)

été 2014, de sortir la violation du Traité de l'informel en agissant avec discernement⁶².

Mis à part le fait que la Russie ne participe pas à d'éventuels entretiens officiels avec les Américains, le problème qui se pose alors du point de vue européen à l'égard de ce processus ouvert en termes de résultats et illimité dans le temps est que le risque d'un échec du Traité FNI augmente au fur et à mesure que le temps passe sans que le conflit soit résolu⁶³.

⁶² Le rapport de conformité actuel, [http : //www.state.gov/documents/organization/243436.pdf](http://www.state.gov/documents/organization/243436.pdf) (accès du 20 août 2015), reste flou au sujet des GLCM russes, voir les pages 8 à 11.

⁶³ Tels les propos de O. Meier, 2015, page 3

c) Les contre-accusations de la Russie

En publiant, dès le 1^{er} août 2014, ses commentaires officiels sur les accusations américaines à l'égard du Traité FNI, le ministère des Affaires étrangères russe répond avec des tirs au gros calibre⁶⁴. Sur cinq pages, la Russie porte de nombreuses accusations contre les Etats-Unis, celles-ci concernant différents domaines du contrôle des armements comme par exemple le Traité sur le régime Ciel ouvert (Open Skies Treaty).

D'une manière générale, la démarche des Etats-Unis est qualifiée de propagande et, en guise de riposte, les Etats-Unis sont accusés de se permettre, déjà depuis un certain temps, des « libertés » dans l'application du Traité FNI : face aux Etats-Unis, la Russie aurait déjà maintes fois exprimé ses réserves quant à l'emploi de missiles, dont les caractéristiques ressemblent à celles de missiles de moyenne portée, comme moyens de représentation d'objectifs dans le cadre de tests de défense antimissile. Il en serait de même pour les aéronefs armés sans pilote (UAV) qui, au sens du Traité FNI, devraient clairement être considérés comme des missiles de croisières à lanceur terrestre. Les systèmes de lancement MK-41 (Mark 41 Vertical Launching Systems, VLS), prévus pour être déployés en Roumanie et en Pologne dans le cadre de l'écran antimissile, constitueraient, eux aussi, une violation flagrante du Traité. Ces derniers permettraient de lancer non seulement des missiles d'interception, mais aussi des missiles de croisière.

Il n'est ici ni possible, ni prévu d'aborder en profondeur les déclarations faites par la Russie. En ce qui concerne les contre-accusations au sujet du système de lancement vertical MK-41, il importe de retenir, déjà dans un premier temps, que le missile de croisière américain Tomahawk fait effectivement partie de l'arsenal (intervention en Irak et ailleurs) pouvant être lancé depuis le MK-41⁶⁵. Or, les arguments techniques déjà disponibles pour prouver la fausseté des contre-

⁶⁴ Moscow Ministry of Foreign Affairs, Comments on the report of the U.S. Department of State on Adherence to and Compliance with Arms Control, Nonproliferation, and Disarmament Agreements and Commitments, Moscou, 12 août 2014, [http : //www.mid.ru/brp_4.nsf/0/D2D396AE143B098144257D2A0054C7FD](http://www.mid.ru/brp_4.nsf/0/D2D396AE143B098144257D2A0054C7FD) (accès du 21 août 2015).

⁶⁵ Mais cet aspect sol-sol sera alors valable également pour les systèmes de défenses russes, notamment le système A 135. M. Schneider, 2014, page 18, inclut donc tout de suite les missiles antibalistiques russes et les systèmes de défense aérienne dans le catalogue des accusations (Schneider prétend ici que la Russie présente volontiers ses propres intentions comme étant celles de l'adversaire) ; il faut cependant noter que du point de vue légal, le régime du Traité FNI n'englobe explicitement pas les systèmes sol-air.

accusations russes ne sont pas encore jugés suffisants, mêmes dans les milieux d'experts aux Etats-Unis⁶⁶. A cet égard, encore bien du travail semble être nécessaire au niveau de la politique de contrôle des armements et, autant que possible, en matière de mesures de confiance pour convaincre la Russie de la fonction uniquement défensive des systèmes prévus en Roumanie et en Pologne.

En tout cas, le « tir » russe d'août 2014 n'est pas seulement un tir au gros calibre mais revêt aussi et surtout un caractère polémique. On ne perçoit aucune marge de manœuvre permettant, au moins, de ne pas exclure le fait que le propre comportement puisse éventuellement ne pas être optimal. Il n'est donc pas surprenant qu'un premier entretien officiel bilatéral mené le 11 septembre 2014 au sujet de la ou des violation(s) du Traité FNI et tous les entretiens ultérieurs soient restés sans conclusion.

⁶⁶ Voir A. Woolf, 2015, page 20 et 21; voir aussi O. Meier, 2015. page 2 :

d) L'« arrondissement » du potentiel de missiles – une infraction au Traité ou non ?

La Russie poursuit encore un autre projet. Si, du point de vue juridique et d'après la position actuelle de l'administration Obama, celui-ci est conforme au Traité FNI, il comporte pour l'Europe des aspects tout aussi problématiques tels que l'introduction de nouveaux missiles de croisière russes.

Grâce à l'introduction (entretemps reportée à l'année 2016⁶⁷) du nouveau système de missiles balistiques RS-26 Rubezh (« frontière », un nom programmatique ?) transportable sur route et d'une portée nominale (définie à partir de tests effectués sur une plus longue distance) de 5.800 km – une valeur qui frappe par le fait d'être *encore* conforme au Traité – la Russie, vu les paramètres, sera à l'avenir capable de mieux couvrir également la moyenne portée. D'après les informations disponibles, le nouveau missile constitue, comme autrefois le SS-20, une variante à deux étages d'un système disposant à l'origine de trois étages complètement développés⁶⁸. Deux étages au lieu de trois signifient moins de poids, un véhicule de transport et de tir (Transporter Erector Launcher, TEL) plus petit et, par conséquent, un gain de mobilité et de vitesse. Le RS-26 présenterait (bien sûr) aussi des caractéristiques améliorées pour échapper à une défense antimissile, il est question ici d'une ogive hypersonique⁶⁹.

D'une manière générale, la question qui se pose est celle de savoir pourquoi on a choisi de fixer, à l'époque, dans le cadre du contrôle des armements nucléaires stratégiques (SALT), les 5 500 km comme valeur limite entre les missiles de moyenne portée et les missiles intercontinentaux. 5 500 km correspondent à la distance directe minimum à parcourir entre le nord-est des Etats-Unis et le nord-

⁶⁷ Voir P. Podvig, 25 décembre 2014, RS-26 deployment postponed until 2016

[http : //russianforces.org/blog/2014/12/rs-26_deployment_postponed_unt.shtml](http://russianforces.org/blog/2014/12/rs-26_deployment_postponed_until.shtml) (accès du 20 juillet 2015),

⁶⁸Le développement du SS-20 était basé sur le premier missile à trois étages transportable sur route de l'époque, soit l'ICBM SS-16 Sinner (RS-14 ou Temp-25). Pour ce qui est du nouveau RS-26, « réincarnation du SS-20 » (Podvig), on estime qu'il est développé à partir du SS-27. Dans le contexte des mesures prises contre la (N)MD, il serait intéressant d'étudier plus en détail la chronologie du développement du SS-27, notamment pour déceler une « bifurcation » précoce cachée en direction de la variante à deux étages.

⁶⁹Cf., entre autres, A. Woolf, 2015, page 15, faisant référence à l'installation de test Sary Chagan (KZA), et D. Litovkin, [http : //in.rbth.com/economics/2013/10/23/russias_hypersonic_trump_card_edges_closer_to_reality_30325.html](http://in.rbth.com/economics/2013/10/23/russias_hypersonic_trump_card_edges_closer_to_reality_30325.html), 23 octobre 2013 (accès du 28 août 2015)

ouest de la Russie, en passant par le pôle Nord, pour pouvoir atteindre le territoire métropolitain adverse.

Or, le problème qui se pose pour l'Europe centrale (orientale) et l'Europe occidentale est que la situation vis-à-vis de la Russie en tant que grande force terrestre de l'Eurasie est un peu plus complexe. Ainsi, par exemple, la distance directe entre Irkoutsk, considéré comme candidat « chaud » pour le premier stationnement du RS-26, et Berlin correspond presque exactement à 5 800 km. De ce point de vue, le nouveau missile russe, dont il est prouvé qu'il a aussi été testé pour la moyenne portée (supérieure à environ 2 000 km)⁷⁰, remplira trois fonctions : vis-à-vis des Etats-Unis, vis-à-vis de la Chine et vis-à-vis de l'Europe. Comme à l'époque le SS-20, il sera capable d'atteindre n'importe quel point en Europe en l'espace de quelques minutes.

En ce qui concerne la discussion publique menée au sein de l'Europe potentiellement menacée, il faut constater que ce message du nouveau missile russe n'y est pas encore arrivé.

D'un côté, cela peut être considéré comme étant positif, car on peut partir du principe que l'évolution des choses n'est pas soumise à un phénomène d'escalade⁷¹. Il faut aussi prendre en considération que le RS-26 n'a pas encore été mis en service opérationnel et que, lorsque ce sera le cas, on pourra s'attendre, comme pour tous les nouveaux missiles intercontinentaux ces dernières années, à une montée en puissance plutôt lente du dispositif, déjà pour des raisons de ressources.

Mais de l'autre côté, cette attitude révèle aussi que l'Europe aime bien fermer les yeux face aux missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) russes (et bien sûr aussi face aux missiles balistiques lancés par mer, SLBM). Car, en principe, le RS-26 n'entraîne pas une nouvelle situation. Les missiles intercontinentaux russes (comme les missiles chinois) provenant de l'Extrême-Orient ont toujours pu être dirigés contre l'Europe otanienne : par le biais d'un profil raccourci (grâce

⁷⁰ Voir l'aperçu de A. Woolf, 2015, page 14 et 15

⁷¹ L'administration américaine actuelle a défini sa position : le RS-26 est conforme au Traité. Aux yeux de P. Podvig, les Etats-Unis ne peuvent tenter aucune action en béton contre le nouveau missile RS-26 et se sont donc mis à insister, en 2014, sur le problème des missiles de croisière à lanceur terrestre pour au moins faire quelque chose, 7 juin 2015, [http : //russianforces.org/blog/2015/06/inf_treaty_compliance_update_s.shtml](http://russianforces.org/blog/2015/06/inf_treaty_compliance_update_s.shtml) (accès du 28 août 2015)

à une « lofted » ou « depressed trajectory » et/ou par une modification de la capacité d'emport ou du poids de la charge militaire). Il est bien documenté que cet aspect n'a pas été négligé lors des consultations au sénat américain au sujet du Traité FNI⁷². En Europe, par contre, on trouve rarement des documents justifiant d'une analyse aussi profonde.

Etant donné que le RS-26, en tant que missile nommé balistique intercontinental, est soumis au contrôle des armements nucléaires stratégiques, les Etats-Unis seront également autorisés à l'inspecter après le déploiement, conformément au régime du Traité en vigueur. Ceci est très positif du point de vue de la transparence et de l'établissement d'un climat de confiance, mais ne changera rien à ce qui a été constaté, ci-dessus, à l'égard de l'Europe⁷³.

On peut stigmatiser le nouveau RS-26 comme étant une infraction au Traité FNI et une violation de son esprit⁷⁴. Mais on n'est pas obligé de le faire. En agissant avec discernement, l'administration Obama a choisi la deuxième option. Une limite de 5 500 km est tout simplement une limite de 5 500 km.

⁷²Voir A. Woolf, 2015, page 11

⁷³Il n'est pas possible d'approfondir ici la discussion très spécifique (légaliste) menée au sujet d'éventuelles variations de charges utiles lors des expérimentations techniques du RS-26 réalisées jusqu'à ce jour. Les « durs » aux Etats-Unis supposent toujours de mauvaises intentions russes. D'après eux, les variations des charges utiles visent à camoufler le caractère en premier lieu contraire au Traité des missiles de moyenne portée et présentent ainsi une violation du Traité FNI, cf. les propos « neutres » de A. Woolf, 2015, ibid. ; reste à voir si les inspections futures des RS-26 pourront apporter des faits éclairants à cette question.

⁷⁴Une voix très critique dans ce sens : Y. Fedorov, 31 août 2015 (original datant du 7 août 2015), A Looming Crisis of the INF Treaty : Sources and Consequences, [http : //www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Articles/Detail/?ots591=4888caa0-b3db-1461-98b9-e20e7b9c13d4&lng=en&id=193277](http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Articles/Detail/?ots591=4888caa0-b3db-1461-98b9-e20e7b9c13d4&lng=en&id=193277) (accès du 3 septembre 2015)

4) Conclusion et perspectives

C'est la géographie que l'Europe ne peut pas fuir. Le mot de Robert Kaplan, qui parlait de la « revanche (revenge) de la géographie »⁷⁵, s'applique au sens figuré également au dossier des missiles et au contrôle des armements lié à ce dossier.

La situation politique actuelle entre la Russie et l'Ouest change le cadre, sans changer la géométrie. Même sans la crise ukrainienne, la Russie introduirait le nouveau RS-26, conçu pour un emploi intercontinental *et* eurasien ; après tout, cette décision avait déjà été prise de nombreuses années auparavant.

Face aux réflexions vagues sur les différences graduelles entre des essais effectués sur des missiles de croisière qui ne sont probablement même pas encore prêts pour la fabrication en série, c'est d'abord le nouveau missile balistique RS-26 qui constitue *le* défi grave pour la *réalité* du régime du Traité FNI. Au fond, ce missile est une réponse russe très astucieuse à plusieurs défis de types différents : il renforcera le dispositif de missiles balistiques intercontinentaux vis-à-vis des Etats-Unis, mais grâce à sa grande mobilité sur route, il peut aussi être orienté depuis n'importe quel endroit dans les forêts russes contre des objectifs partout en Eurasie. Du point de vue de l'Europe otanienne, il ne présente que deux différences essentielles par rapport au SS-20 : le nouveau RS-26 resterait en l'air quelques minutes de plus – et il est plus sophistiqué sur le plan technique, c'est-à-dire qu'il atteint son objectif avec beaucoup de précision.

Nous ne savons pas si une décision analogue a été prise concernant l'introduction de missiles de croisière interdits. En tout état de cause, les missiles de croisière sont indispensables dans tout dispositif militaire ambitieux, et le Traité FNI n'empêche pas leur développement, leur expérimentation, leur production ou leur introduction – dans la mesure où leurs lanceurs sont considérés comme aériens ou maritimes. Mais cela n'a rien à voir avec la question de leur armement.

Les Etats-Unis et l'OTAN ont commencé à réfléchir sur des contre-mesures⁷⁶. Ils supposent cependant que le Traité FNI ne prendra pas fin dans un avenir proche.

⁷⁵ Robert D. Kaplan, *The Revenge of Geography : What the Map Tells Us About Coming Conflicts and the Battle Against Fate*, New York 2012

L'éventail des contre-mesures dont ils disposent est relativement large et comprend des mesures « douces » (p. ex. économiques) et « dures » (militaires). Aucun des indices actuels ne permet cependant de penser que l'Ouest veuille abandonner le Traité FNI, probablement aussi parce qu'un tel renoncement ne trouverait guère de consensus.

Un optimisme prudent est permis face à une sorte de « solution de travail » qui sera appliquée à moyen terme. Dans ce cadre, on s'inspire volontiers du « dossier du radar ABM de Krasnoyarsk ». Dans cette affaire, on a réussi, des années après le constat américain (en 1984) que ce radar violait le Traité ABM, à pousser la partie russe à reconnaître une infraction technique (en 1989) et enfin à démonter le radar (en 1990)⁷⁷. La réalisation de ce scénario pourrait dépendre de l'intérêt propre de la Russie⁷⁸.

S'il est possible que les militaires russes aient préparé des *options* pour une sortie officielle du Traité FNI, une telle sortie n'est en apparence pas envisagée. Par la profession de foi en faveur du Traité FNI que le pouvoir politique a énoncée cette année, il émet un signal clair. Ce dernier devrait avoir été l'objectif non déclaré de Washington. Car le constat officiel de la non-conformité de la partie russe atteint déjà un premier objectif, à savoir celui d'augmenter les coûts politiques que Moscou devrait payer en cas de retrait réel du Traité FNI⁷⁹.

Des milieux conservateurs exigent avec toujours plus de véhémence que les Etats-Unis quittent eux-mêmes le Traité FNI⁸⁰. L'administration américaine actuelle ne partage pas cet avis, et le pronostic que le président Obama ne veut pas entrer dans l'histoire comme celui qui a tué le Traité FNI peut être considéré comme presque sûr. Cette mesure serait extrêmement problématique également

⁷⁶Un bon aperçu des contre-mesures possibles (sur les plans politique et militaire), *ibid.*, pages 21 à 30 ; on pourrait par exemple étudier dans des mémoires l'introduction de nouveaux missiles de moyenne portée (balistiques et/ou de croisière) *encore* conformes au Traité. M. Krenon propose des mesures conventionnelles asymétriques telles que la présence modulable de bateaux (dont quelques-uns avec des missiles mer-sol) et d'avions supplémentaires, qui pourrait contribuer à fournir rapidement une contribution donnant non seulement à la Russie mais aussi aux partenaires de l'OTAN un signal de solidarité clair, <http://krepon.armscontrolwonk.com/archive/4234/responding-to-treaty-violations> 11Aug2014, (accès du 28 août 2015).

⁷⁷ Cf. A. Woolf, 2015, page 23

⁷⁸Voir T. Horlohe, 2015, page 105, qui recommande explicitement de faire appel à cet intérêt propre.

⁷⁹Voir P. Podvig, 22 juin 2015, *op. cit.* (Bulletin of the Atomic Scientists, voir note de bas de page n° 55).

⁸⁰ Cf. B. Gertz, 11 août 2015, <http://lewis.armscontrolwonk.com/archive/476/did-rumsfeld-propose-changes-to-the-1987-inf-treaty> (accès du 20 août 2015)

du point de vue de l'Alliance. La cohésion de l'OTAN serait mise en question de façon durable, surtout en cas de stationnements de moyens à lanceur terrestre offensifs (counter-force) en guise de réponse. Afin de pouvoir contrecarrer les avantages présumés que la Russie tirerait du développement et du déploiement de nouveaux missiles de croisière à lanceur terrestre⁸¹, il paraît suffisant de se concentrer sur une amélioration de la défense contre les missiles de croisière⁸².

L'objectif de ce texte consiste, comme il a déjà été indiqué, à étudier des périodes assez longues. Le dossier du Traité FNI est étroitement lié au contrôle des armements nucléaires stratégiques d'un côté et à la défense antimissile de l'autre.

Dans ce contexte, il convient encore une fois de regarder de plus près la défense antimissile : elle est très sophistiquée du point de vue technique, très coûteuse et souvent controversée sur le plan politique. Sur le plan militaire, elle a jusqu'à présent dû réussir son baptême du feu seulement dans un cadre régional (Israël) ; espérons que cela ne sera jamais nécessaire dans le cadre global. Elle n'a pas vraiment sa place dans la logique apocalyptique de la destruction mutuelle assurée.

La tentative très ambitieuse de Ronald Reagan de changer cela était vouée à l'échec. Cet échec n'a cependant pas fait disparaître les questions relatives à ce sujet. Vu les 44 missiles d'interception que les Etats-Unis auront à l'avenir déployés sur leur côte occidentale, il est permis de demander pour quel scénario cette capacité est prévue. Est-ce que les missiles visent toujours l'Iran – même après la réalisation prochaine du traité nucléaire ? la Corée du Nord ? – eh bien, seulement si la menace devient pertinente. la Chine ? – officiellement non.

La Chine devrait cependant avoir une autre perception de ces questions. On discute sur la question de savoir si les ambitions des Etats-Unis sur le plan de la défense antimissile ont provoqué une érosion des perceptions qu'ont la Russie et la Chine de l'équilibre stratégique ; un faux sentiment de sécurité (Etats-Unis)

⁸¹ Un objectif selon Frank Rose, DoS, (maintenant) Assistant Secretary of State pour le contrôle des armements, Berlin 19 juin 2015, cité par le FAZ du 20 juin 2015, page 4. Paroles identiques énoncées dernièrement par Rose Gottemoeller, voir note de bas de page n° 49.

⁸² Cf. J. M. Acton, <http://carnegieendowment.org/2014/08/06/how-to-respond-to-russia-s-inf-treaty-violation> 06Aug2014, J. Thomas, <http://csbaonline.org/publications/2014/07/future-of-the-intermediate-range-nuclear-forces-inf-treaty/> 17Jul2014, pages 6 à 7 pour ce qui est des mesures militaires ; Thomas y présente aussi des propositions concrètes concernant une adaptation du Traité FNI (pages 4 à 5) (accès du 1^{er} septembre 2015).

affronterait donc et un faux sentiment d'insécurité (Russie, Chine)⁸³, ce que l'on pourrait considérer comme paradoxal.

En 2003, Michel Krepon pose les questions qui sont aujourd'hui plus essentielles que jamais : quels sont les objectifs de la défense antimissile ? Doit-elle assurer la défense contre des Etats-voyous ? Contre la Chine ? Ou contre tous les adversaires potentiels, y compris la Russie ? Est-ce que Washington devrait accepter une « relation de dissuasion » réciproque avec n'importe quelle autre capitale ? Quelle est la place exacte de la défense antimissile dans un monde sous dominance militaire américaine⁸⁴ ? Dans cette discussion, une dévaluation partielle voire complète des capacités de dissuasion de la Russie ou (plus encore) de la Chine est considérée comme possible, mais sera à éviter justement pour cette raison, surtout si des armes spatiales et antisatellites (ASAT) ainsi que des capacités conventionnelles fortes et à très haute précision venaient s'ajouter à la défense antimissile⁸⁵.

Aujourd'hui, le mot Russie a, dans ce contexte, une connotation tout à fait différente. En 2014, l'adversaire potentiel est à nouveau devenu un adversaire assez concret. On pourrait donc avancer l'argument que le fondement de la défense antimissile a changé de manière essentielle. Car toutes les conceptions et textes pertinents élaborés depuis le milieu des années 1990 ont toujours affirmé qu'il n'était bien sûr pas question de la Russie et que le début du XXI^e siècle n'était plus du tout marqué par la logique de la guerre froide⁸⁶. La décision du sommet de l'OTAN à Lisbonne était expressément prise dans le contexte de la proposition de continuer la coopération avec la Russie. Mais où est-on arrivé aujourd'hui ? Dans un cul-de-sac, alors il faut tourner. Mais dans quelle direction ?

⁸³G. Evans et al., 2015, page 64

⁸⁴M. Krepon, 2003, pages 99 et suivante

⁸⁵ Ibid., pages 105, 217 et suivantes. Krepon voit dans la tentative américaine d'utiliser l'espace le risque d'un « hegemonic overstretch » perçu comme tel partout dans le monde ; cette utilisation serait de toute façon plus nuisible qu'avantageuse, page 223, voir aussi G. Evans et al., 2015, pages 69 à 73. Pour ce qui est des capacités conventionnelles de tir de très haute précision voir A. Woolf, Conventional Prompt Global Strike and Long-Range Ballistic Missiles : Background and Issues for Congress, 6 février 2015, disponible sur le site <http://www.fas.org/sgp/crs/nuke/R41464.pdf>.

⁸⁶ Cf. J. Krause, 2003, page 40

Avant le sommet de l'OTAN au Pays de Galles en 2014, on s'est posé la question de savoir s'il ne faudrait pas tout de même orienter la future défense antimissile également contre la Russie ⁸⁷. Cette question a rapidement redisparu, certainement faute d'accord. Est-ce que cela signifie qu'elle est durablement réglée ? Il y a peu de chances. Un radar stratégique en Europe centrale et orientale compléterait parfaitement l'architecture de la défense antimissile. Les effecteurs des systèmes AEGIS sont optimisés pour une défense contre les missiles de moyenne portée et disposent en outre d'un potentiel d'amélioration, comme tous les systèmes techniques. Il serait possible, déjà aujourd'hui, de les utiliser contre le RS-26 employé à moyenne portée⁸⁸.

Helmut Schmidt a pronostiqué en 2004 que, vu les nouvelles armes nucléaires et les systèmes antimissiles, nous devons nous attendre à « une nouvelle course aux armements dans le domaine des missiles nucléaires »⁸⁹. L'une des thèses fondamentales de ce texte est que nous nous trouvons, avec la crise du Traité FNI, au milieu du processus d'une course aux armements, quoique plutôt sous-jacente. Dans ce contexte, il est d'abord sans importance de savoir si ces missiles sont prévus pour un rôle conventionnel ou non conventionnel. La Russie a annoncé qu'elle veut être capable, le cas échéant, d'une neutralisation sûre des systèmes de défense antimissile. Dans ce cas, l'emploi d'ogives nucléaires n'est pas impératif.

Il a été démontré qu'il existe encore quelques possibilités pour empêcher une escalade démesurée de cette course. Mais comme on est loin d'un abandon de la destruction mutuelle assurée, voire de la suppression de toutes les armes nucléaires, aucune des deux parties ne renoncera dans un avenir prévisible à planifier en détail les options conventionnelles et non conventionnelles les plus diverses et à maintenir à disposition les moyens nécessaires à cet effet.

Les européens sont bien avisés de participer d'une manière plus active au débat public, dont nous avons présenté les grandes lignes, en s'engageant pour le

⁸⁷Cf. M. Gebauer et G.P. Schmitz, 3 septembre 2014, <http://www.spiegel.de/politik/ausland/ukraine-krise-merkel-und-putin-bei-nato-gipfel-in-wales-a-989539.html> (accès du 4 septembre 2014), qui décrivent un désaccord sur ce point entre l'Allemagne (contre) d'un côté et la Pologne et les pays baltes (pour) de l'autre.

⁸⁸On en ne connaît cependant pas la chance de succès d'une telle utilisation. Dans les essais des systèmes ABM réalisés jusqu'à présent aux Etats-Unis, il n'a probablement guère été possible de travailler avec un objectif aussi difficile à atteindre qu'un des plus modernes missiles balistiques russes.

⁸⁹Voir H. Schmidt, *Die Mächte der Zukunft*, Munich 2004, page 127

maintien du Traité FNI. La double décision de l'OTAN et ensuite la révolutionnaire option double zéro étaient, à leur époque, une réponse « parfaite » à des défis pressants. Bien que cet acquis ait « pris de l'âge », on ne voit aucune bonne raison de le mettre au panier. L'abandon du Traité FNI ne promet aucune augmentation de la sécurité pour l'Europe.

Comparées aux années 1970 et 1980, les conditions cadres sont aujourd'hui très différentes sur les plans politique, économique et également militaire, ce qui signifie essentiellement qu'il s'agit de plus en plus de dispositifs d'armes offensifs et défensifs sophistiqués qui s'appuient principalement sur la *qualité*, surtout dans leur volet *conventionnel*, et non sur la quantité au sens d'un effet, aussi nucléaire, maximal. Une décision éventuelle de l'OTAN d'installer encore de nouveaux missiles ne paraît donc pas de mise, ni sur le plan politique ni du point de vue militaire ; vu la situation complexe et confuse durable et les quantités faibles, si prévisibles, de nouveaux systèmes russes, elle n'aurait guère les mêmes chances de succès que l'option zéro de 1987. Même sans nouveaux missiles de moyenne portée, l'Alliance occidentale dispose d'options qui suffisent pour contrebalancer de nouvelles intentions et plans russes. Il faudrait éviter d'entrer dans un schéma d'action et de contre-action émoussé et difficile à maîtriser, surtout en raison du climat politique général.

Le fait que le contrôle des armements nucléaires stratégiques n'est jusqu'ici pas entré dans des turbulences et que le New START est en bonne voie permet un optimisme prudent. Ce Traité datant de février 2011 stipule une réduction supplémentaire significative des forces nucléaires stratégiques des deux parties jusqu'en février 2018. Les mécanismes permettant le dialogue, la transparence et l'établissement d'un climat de confiance qui font partie de ce Traité fonctionnent bien. Ceci restera le facteur essentiel dans le prochain avenir, surtout pour éviter les mauvais calculs. L'objectif devrait consister à appliquer ces mécanismes aussi à la défense antimissile des Etats-Unis et de l'OTAN afin de convaincre qu'il s'agit d'un système défensif.

Une source de soucis dans ce contexte est cependant la divergence du rôle qu'attribuent les deux parties aux armes nucléaires, divergence qui a augmenté ces dernières années. Tandis que le rôle des armes nucléaires n'a cessé de se

réduire dans la stratégie des Etats-Unis et de l'OTAN, on a observé une tendance contraire dans la stratégie russe⁹⁰. Le maintien en service du système ABM autour de Moscou est un petit indice opérationnel qui prouve que certains scénarios nucléaires ne sont pas tabous en Russie. Il s'agit dans ce contexte en première ligne de dissuader « l'Ouest » – tel qu'il est perçu en Russie depuis la fin de la guerre froide, c'est-à-dire comme très puissant et agissant parfois aussi contre la volonté affichée de Moscou. Mais il s'agit aussi de frappes nucléaires « tactiques » limitées visant une désescalade et une fin du conflit en question⁹¹. En résumé, on peut dire que la Russie veut manifestement faire face à l'Ouest maintenant⁹².

La Chine fait de plus en plus partie de cette équation stratégique. Il y a beaucoup d'indices pour de nouveaux positionnements stratégiques de l'empire du Milieu. Ce sont avant tout les évolutions les plus récentes dans la mer de Chine méridionale qui offrent à ce pays des options tout à fait nouvelles de projeter sa puissance grâce à la conquête des terrains sur la mer. L'armement et la modernisation en Chine progressent lentement mais fermement⁹³ et concernent de plus en plus presque toutes les dimensions, à savoir non seulement les domaines « traditionnels » des armes nucléaires, des missiles, des avions et des bateaux mais aussi l'espace extra-atmosphérique, le cyberspace et la guerre électronique.

L'initiative d'une multilatéralisation du Traité FNI en 2007 était une mesure inappropriée, quoique très positive, pour rendre le continent eurasiatique plus stable en y intégrant la Chine, l'Inde et d'autres acteurs. Ce défi reste inchangé.

⁹⁰ Cf. p. ex. K.-H. Kamp, Nukleare Kompensation, IP mai/juin 2015, pages 72 à 77

⁹¹ Cf. N. Sokov, 13 mars 2014, Bulletin of the Atomic Scientists, <http://thebulletin.org/why-russia-calls-limited-nuclear-strike-de-escalation> (accès du 24 avril 2015)

⁹² Source idéologique traitant le sujet de l'eurasianisme : T. Snyder, 08 mai 2014, <http://www.3sat.de/mediathek/?mode=play&obj=43550> (accès du 27 août 2015) ; voir aussi Z. Brzezinski, *The Grand Chessboard, American Primacy and its Geostrategic Imperatives*, New York 1997, une thèse dit que, vu les années 1990 perdues, la Russie *devait* devenir une puissance révisionniste (Kaplan, op. cit., (livre cartonné 2013) page 176 ; la crise autour de l'Ukraine (cf. ibid. pages 180 et suivante) montre l'importance et le caractère explosif actuels de cette affirmation.

⁹³ US DoD, *Military and Security Developments Involving the People's Republic of China 2015*, Annual Report to Congress, avril 2015, http://www.defense.gov/Portals/1/Documents/pubs/2015_China_Military_Power_Report.pdf (accès du 5 mai 2015)